

Cote du document: EB 2012/105/R.2/Add.1  
Point de l'ordre du jour: 3  
Date: 28 mars 2012  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



## **Observations d'IOE sur la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

##### Questions techniques:

**Luciano Lavizzari**  
Directeur du Bureau indépendant de  
l'évaluation du FIDA  
téléphone: +39 06 5459 2274  
courriel: l.lavizzari@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**  
Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent cinquième session  
Rome, 3-4 avril 2012

---

**Pour: Examen**

## Observations d'IOE sur la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

1. Le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) accueille favorablement la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et partage les grandes orientations proposées qui, globalement, s'inscrivent dans le droit fil des conclusions et recommandations de l'évaluation au niveau de l'institution de la performance du FIDA en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, menée en décembre 2010. De fait, l'évaluation avait recommandé l'élaboration d'une politique en la matière.
2. Il s'agit dans l'ensemble d'un document exhaustif et bien conçu, qui s'articule avec le Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 et qui repose sur une structure cohérente au plan logique définissant clairement l'objet, la finalité, les objectifs stratégiques, les domaines d'action et les produits escomptés. Le cadre des résultats, le plan de mise en œuvre et le cadre des responsabilités y sont clairement définis. D'une façon générale, les principes sous-jacents de la politique concordent avec l'édition 2012 du *Rapport sur le développement dans le monde* ainsi qu'avec le rapport sur *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011* de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). IOE approuve la proposition visant à créer une équipe spéciale de haut niveau chargée d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre et de présenter, une fois l'an, un rapport au Conseil d'administration. À cet égard, la politique prend acte de la conclusion de l'évaluation de 2010 concernant la "fragmentation [passée] de la stratégie suivie par le FIDA pour promouvoir l'égalité entre les sexes".
3. Les trois objectifs stratégiques de la politique constituent une version légèrement remaniée, mais plus claire, des objectifs formulés dans le Plan d'action du FIDA 2003-2006 pour l'intégration des questions de parité hommes-femmes. Il est désormais possible de mesurer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs grâce à un certain nombre d'ajustements des indicateurs du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI). Ainsi, la politique fournit des orientations plus précises qu'auparavant s'agissant de l'élaboration des rapports de conception, de suivi-évaluation, de supervision et d'achèvement des projets.
4. IOE note que le document est long, en particulier la section consacrée au contexte. Le résumé, même s'il est détaillé et bien écrit, oscille entre description et justification de la politique. Font défaut les références à la modernisation rapide de l'agriculture qui, à l'heure actuelle, menace la production de subsistance marginale et, partant, les femmes; à l'impact de l'amélioration de l'éducation et des modèles migratoires; et à l'incidence de la fluctuation des prix des denrées alimentaires sur les questions d'égalité des sexes.
5. De même, la politique aurait eu avantage à consacrer une attention majeure aux forces libérées par l'ouverture commerciale, par les changements survenus dans les technologies et la diffusion de celles-ci, et par l'amélioration de l'accès à l'information, dans la mesure où tous ces facteurs ont permis d'éliminer certains des obstacles à l'égalité des sexes. Dans ce scénario toutefois, tous les bénéficiaires ne sont pas sur un pied d'égalité: ainsi, les femmes, pour lesquelles les difficultés existantes sont plus contraignantes, sont souvent laissées pour compte (*Rapport sur le développement dans le monde 2012*). Dans le domaine de l'agriculture, les exemples abondent. Du fait de leur niveau d'éducation plus faible, les productrices ont plus de mal que leurs homologues masculins à respecter les standards de production qui déterminent l'accès au secteur non traditionnel de produits d'exportation de haute valeur. Les différences entre hommes et femmes s'agissant des responsabilités en matière de soins empêchent les femmes (en particulier les

jeunes en quête d'un emploi) de saisir de nouvelles occasions de travail agricole rémunéré dans le secteur des exportations. L'accès restreint à la terre et aux intrants de production limite l'aptitude des femmes à tirer parti de l'ouverture commerciale. Si l'on avait abordé directement les conséquences de ces changements, l'intérêt de la politique n'en aurait été que renforcé.

6. L'évaluation menée en 2010 a conclu que la performance du FIDA en relation avec la réalisation de ses objectifs institutionnels n'était que "plutôt satisfaisante", et en particulier que le troisième objectif stratégique (allégement de la charge de travail et accès aux services et infrastructures de base) était plutôt insuffisant. L'évaluation préconisait le déploiement d'efforts supplémentaires afin d'améliorer la performance d'ensemble, la priorité étant accordée au troisième objectif pour lequel il est nécessaire d'instaurer des partenariats stratégiques et opérationnels plus efficaces avec les organismes d'aide. Dans sa version actuelle, la section consacrée à l'expérience du FIDA ne reconnaît pas que la situation peut être améliorée ni que des efforts supplémentaires sont nécessaires. Elle n'indique pas non plus où et pourquoi, en milieu rural, des inégalités entre les sexes persistent dans les interventions du FIDA, ni ne tire de l'expérience aucun enseignement significatif susceptible de guider le FIDA sur la voie de l'amélioration. À cet égard, IOE estime que l'analyse de l'expérience du FIDA proposée dans le document ne reflète pas pleinement les conclusions de l'évaluation et les réalités de terrain.
7. L'évaluation concluait entre autres que les systèmes de gestion de la performance manquaient des incitations et de la responsabilisation du personnel nécessaires pour promouvoir l'égalité des sexes. La politique ne met pas suffisamment l'accent sur les incitations (positives et négatives) vis-à-vis des chargés de programme de pays, des directeurs ou du personnel de PMD. Dans le domaine d'action 5 (Ressources, suivi et responsabilité professionnelle [paragraphes 58-61]) ou dans le cadre des responsabilités (annexe V), aucune disposition ne prévoit d'appliquer la politique à la planification du travail et à l'évaluation de la performance du personnel concerné.
8. IOE souligne que la politique ne précise pas quels seraient les coûts pour sa mise en œuvre. Comme pour n'importe quelle autre politique, il aurait été utile d'indiquer les ressources nécessaires en ce sens, la source de financement et le coût d'opportunité.
9. IOE salue les efforts déployés en vue de l'élaboration d'indicateurs pour la politique (tableau 1, page 13), mais fait remarquer qu'il pourrait être nécessaire de préciser sa conformité avec les politiques et documents institutionnels existants (par exemple, directives pour l'amélioration de la qualité et l'assurance qualité, programmes d'options stratégiques pour le pays, rapports sur l'état d'avancement des projets et rapport de supervision et d'achèvement).
10. La politique affirme que "le FIDA veillera à ce que l'analyse de la pauvreté et des moyens de subsistance axée sur l'égalité des sexes continue à informer la conception des projets, à guider l'identification des résultats concernant spécifiquement l'égalité des sexes et à assurer que les projets n'aient pas de «retombées» négatives" (paragraphe 42). De l'avis d'IOE, cette formulation est surprenante et il recommande que le FIDA aille plus loin et ne se contente pas de veiller à ce qu'il n'y ait pas de retombées négatives.
11. L'évaluation de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes recommandait de revitaliser le groupe thématique sur la parité hommes-femmes et de diriger celui-ci sur la base d'incitations précises et d'un cadre des responsabilités. La politique précise que l'aspect relatif aux responsables de division pour les questions d'égalité des sexes sera redéfini et que le groupe thématique sur

les questions de parité hommes-femmes offrira un appui technique à l'équipe spéciale de haut niveau. Il aurait été utile que la politique décrive plus en détail les investissements, tant humains que financiers, que le FIDA devra faire et précise les autres mesures qui seront prises afin de renforcer la structure mise en place par le Fonds pour appuyer ses efforts de promotion de l'égalité entre les sexes, notamment le rôle précis du service chargé de ces questions au sein de la Division des politiques et du conseil technique.

12. La politique insiste sur le fait que l'attention accordée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes doit se refléter dans la dotation en personnel des projets et les dispositions d'exécution (paragraphe 44) mais n'explique pas comment cela sera mis en pratique. IOE fait remarquer qu'il est possible que le FIDA ne soit pas toujours en mesure de contrôler la dotation en personnel sur le terrain.
13. Au cours de la dernière décennie, le modèle opérationnel du FIDA a subi des changements importants, principalement du fait de l'introduction de la présence dans les pays, de la décentralisation des chargés de programme de pays et de la supervision directe. Ces changements ont été motivés par la nécessité de réduire la distance entre le FIDA et ses partenaires, en particulier les ruraux pauvres, et de permettre au Fonds de mieux atteindre ses objectifs. On ne comprend pas bien pourquoi la politique ne met pas à profit ces changements dans sa stratégie de mise en œuvre ni ne définit le rôle potentiel de la nouvelle structure en faveur de l'application de la politique.
14. Le paragraphe 5 du résumé de la politique précise que l'approche et les indicateurs retenus seront affinés et adaptés aux priorités locales et régionales ainsi qu'aux réalités de terrain. IOE note cependant l'insuffisance de l'indicateur du cadre des résultats (tableau 1, page 13) destiné à mesurer les progrès accomplis en relation avec le troisième objectif stratégique, à savoir réduire la charge de travail des femmes rurales et en améliorer la répartition. En l'état actuel, cet indicateur mesure l'amélioration de l'infrastructure sociale en fonction du nombre de systèmes d'alimentation en eau de boisson ou à usages multiples construits ou remis en état. La réduction de l'approvisionnement en combustible du fait de l'utilisation de poêles améliorés ou de la réduction du temps de cuisson et l'utilisation d'outils agricoles et de transformation agroalimentaire plus efficaces peuvent constituer d'autres indicateurs potentiels pour le niveau 1 du SYGRI. Dans le même ordre d'idées, IOE souligne qu'il sera important de préciser de quelle façon seront mesurées les allocations budgétaires en relation avec le sous-indicateur 1.1 (Augmentation de la proportion des prêts et des dons ayant des objectifs spécifiques d'égalité des sexes et soutenus par des allocations budgétaires claires [paragraphe 42]).